

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Bernard Rouhalde, divorce mafieux - Le débrief

Pour commenter son histoire du jour, Christophe Hondelatte reçoit un invité, acteur direct de son récit.

Je vous ai raconté l'enquête sur le meurtre de François Spherrerolle en 1991 à Clermont-Ferrand. Meurtre recommandité par son mari, Bernard Rualde, auprès de Dieu Haragage, de la mafia italienne.

Et je débrieфе cette histoire avec vous, maître Jean-François Canis, qui est appliqué de manière assez latérale dans cette affaire

puisque vous vous êtes retrouvés à défendre dans l'unique procès qui a eu en France, alors que tous les autres ont été jugés en Italie,

une mamie confiture qui s'appelait Christian Seguin et qui a hébergé ces trois hommes avant qu'il ne passe à l'action et aille exécuter François Spherrerolle.

Bon, on est d'accord, c'est pas le coeur de cette affaire.

Bon, c'est pas le coeur de cette affaire, mais c'est un dossier qui a été très compliqué à gérer parce qu'il y avait toute une partie du dossier qui était en Italie.

Il y avait la parole du repentí qui pesait extrêmement lourd et finalement la défense était très compliquée parce qu'on avait tout d'espace pour faire entendre la parole de Mme Seguin.

Vous savez pourquoi vous, on n'a pas eu un seul procès en France avec les Italiens, avec Rualde maintenant où il est mort et avec Mme Seguin ?

Parce que l'Italie voulait juger ces hommes sur le territoire italien, ils appartenaient à une organisation mafieuse très connue et ce crime s'inscrivait dans un processus beaucoup plus large où il y avait eu des règlements de compte entre mafieux et il voulait absolument que tout soit jugé en Italie et qu'il n'y ait pas une partie du dossier qui soit jugé en France.

En plus, ça aurait été sans doute très compliqué sur le plan de la sécurité de faire venir ces hommes en France pour les juger.

Mais du coup, ça lui coûte parce qu'à côté des autres, elle serait passée vraiment pour la mamie confiture, là elle se retrouve en pole position.

On se serait rendu compte que soit elle n'a pas compris exactement ce qui était en train de se passer,

c'est qu'elle a toujours soutenu, qu'elle n'avait pas mesuré exactement le rôle que ces hommes allaient jouer au cours de la semaine qu'ils ont passé en France,

soit on se serait rendu compte que de toute façon, elle n'avait pas le choix et que face à ces hommes, il fallait qu'elle obéisse,

il fallait qu'elle rende mes services demandés parce que sinon, c'est peut-être elle qui aurait été en danger.

Parce qu'on était dans une organisation mafieuse très organisée et parfaitement sanguinaire.

La conséquence, c'est que ces hommes, c'est quand même beaucoup pour une complicité d'assassinat qui n'a été établie finalement que par les affirmations de Caruso.

Oui, le procès était extrêmement difficile avec une instruction très à charge du président, un avocat général qui était très très à charge, qui était très énervé et puis une ambiance autour de ce procès qui était très difficile.

Il fallait que quelqu'un paye en France la mort de cette femme, il fallait que quelqu'un expie pour les autres.

Et Mme Seguin étant la seule présente, je crois qu'elle a supporté le poids de toute la culpabilité

et qu'elle a été condamnée bien au-delà de ce qu'elle aurait peut-être supporté s'il y avait eu un procès avec tous les membres présents.

Elle était amoureuse de Bernard Roald ? C'est par amour qu'elle a fait tout ça aveuglément ?

Elle était admirative de Bernard Roald. C'était une femme d'un milieu relativement modeste, une enseignante dans une école primaire et elle avait la chance d'avoir comme ami un dentiste, même un stomatologue très doué, riche, reconnu et elle était flattée de cette amitié.

Alors après est-ce qu'elle était amoureuse ? Je ne sais pas mais en tout cas elle était admirative et flattée

de l'honneur que lui faisait cet homme de lui donner son amitié.

Parce que si on parle de l'hypothèse selon laquelle elle était amoureuse, on se dit qu'elle participe à tout ça aussi pour se débarrasser de sa rival.

C'était plus une rival. Le couple était séparé, il n'y avait plus d'amour entre eux.

Je crois que c'était plus sa rival. Le problème de Bernard Roald n'était pas un problème d'un homme jaloux,

c'était le problème d'un homme plutôt dans la vengeance à l'égard de son épouse parce qu'il considérait qu'elle l'avait trompée,

que le couple avait échoué à cause d'elle et désormais en plus elle voulait l'argent.

Et je crois que pour lui c'était d'un supportable.

Ils ont donc été jugés en Italie, les responsables directs de ce meurtre,

mais dont vous n'y étiez pas, bien entendu, mais quand même Caruzzo le reportit,

il est venu au procès de Christiane Seguin. Vous l'avez vu, ça doit quand même être quelque chose, de voir débarquer un parrain de la mafia à Rion, qui est donc le siège de la cour d'assise et du pute d'homme.

Oui, ça a été une journée d'assise tout à fait particulière parce qu'on a attendu cet homme toute la journée,

qu'il était surnommé le mort qui marche. Et donc c'était un homme qui était totalement terrorisé, qui était persuasé qu'il allait être retué et il a demandé un service de sécurité exceptionnel.

D'abord il a voulu être conduit en fourgon jusqu'à la frontière, après on avait prévu un hélicoptère pour l'amener,

il ne voulait plus d'hélicoptère et finalement cet homme qui devait témoigner en milieu de matinée est arrivé en fin d'après-midi avec un service d'ordre exceptionnel.

Il marchait en longant les murs, il faisait l'homme absolument terrorisé

et il a fait un témoignage très très à charge contre Mme Seguin,

dessinant une histoire au sein de laquelle elle avait un rôle essentiel.

La présentant véritablement comme un dérouage essentiel du crime qui a été commis

et indiquant qu'elle était parfaitement informée, du dessin informé par M. Wilde et du rôle joué par ses hommes.

Ce cas au-dessous, il avait tenté à marcher avec les carabinieri italiens, il s'est fait avoir parce qu'il a balancé des infos mais à la fin il se retrouve devant les assises en Italie.

Oui mais c'est plus compliqué que ça parce qu'il a bénéficié de conditions de détention exceptionnelles

et je crois savoir qu'il a bénéficié de remises de peines et de mesures d'aménagement de peines également exceptionnelles. En Italie il y avait un système pour les repentis

qui existe toujours pendant France d'ailleurs qui était tout à fait bénéfique pour ceux qui se décidaient à trahir la loi du silence si je puis dire et à dénoncer les personnes avec lesquelles ils avaient travaillé dans le crime pendant des années.

Pour moi il y a une question qui reste quand même en suspens, quels étaient réellement les activités de Wilde en Italie ?

Ça lui rapportait beaucoup d'argent, c'est pas l'astomatologie et la dentisterie qui lui rapportait autant de billets, il travaillait directement pour la mafia.

Alors on avait évoqué un trafic d'or par rapport au prothèse qu'il posait.

On avait imaginé cela, je dis imaginé parce que je ne crois pas de mémoire, ce dossier est très ancien,

qu'on ait eu dans le dossier des éléments qui véritablement permettaient de conforter cette thèse.

Mais ça faisait partie des fantasmes, des constructions intellectuelles qui existaient et on disait qu'il avait un lien très fort avec des membres de la mafia parce qu'ils les aidaient dans une sorte de trafic de métaux précieux.

Mais j'avoue que je suis très prudent parce que ça n'a pas été prouvé.

Oui donc on ne sait pas en fait d'où ils sortaient tous ces billets que me ramenaient le petit entrepreneur qui est venu faire des travaux chez lui dans son cançon.

Non, parce qu'il y avait des liens tout à fait privilégiés avec certains membres de la mafia qui fréquentaient son cabinet médical, ça c'est sûr.

Alors je suppose que la famille de François Sphérérol est là au procès de Rillon.

C'est quand même très frustrant pour eux de devoir se contenter du procès d'une actrice finalement assez secondaire de cette affaire.

Oui mais finalement leur haine en tout cas leur ranqueur se focalise sur elle parce qu'elle est en France, elle connaissait leur mère, elle la connaissait.

Elle était proche d'eux, il la connaissait.

Et donc véritablement c'est celle qui les a trahi au plus haut point.

Et c'est contraire...

Un roi que Roile d'accord même.

Oui moins que Roile mais Roile d'il est mort.

Dans des conditions qui sont difficiles à expliquer.

Et puis Roile ça quand même était leur père aux enfants.

Donc ils ont quand même gardé un lien en tout cas un attachement à cet homme qui a été leur père pendant des années.

Tandis que Madame Seguin c'est véritablement celle pour eux qui a été la femme orchestre du crime dans un mépris total des relations qu'ils avaient pu avoir.

Et celle sans laquelle le crime n'aurait pas pu exister.

Et donc ils étaient véritablement très remontés contre elles.

Ils l'ont dit tout au long du procès devant la Cour d'Assise.

Et je pense qu'ils étaient finalement plus contents de participer à ce procès en France contre elles que de participer au procès en Italie ce qui aurait toujours été possible pour eux.

Bernard Roile se suicide en prison.

De réflexion là-dessus.

À votre avis c'est vraiment un suicide ou on l'a suicidé ?

[Transcript] Hondelatte Raconte - Christophe Hondelatte / Bernard Rouhalde, divorce mafieux - Le débrief

On n'aura jamais la réponse à cette question.
C'est une opinion que je vous demande.
Ce qui est sûr c'est qu'on est à un stade où il a fait des déclarations.
Il y a un procès herbal d'audition de Bernard Roile qui est très curieux.
Et au terme duquel on a le sentiment qu'il reconnaît beaucoup de choses.
Et au terme duquel on a le sentiment qu'il met en cause Madame Seguin.
Donc s'il a parlé, c'est certain qu'il s'est placé dans une situation d'extrême danger vis-à-vis du chloromafieux qu'il avait aidé.
Et il est certain que ces gens-là ont des personnes en détention capables de commettre un clip.
Maintenant ça restera au rang des suppositions.
Ma deuxième réflexion est plus philosophique mais j'aimerais bien avoir votre avis là-dessus.
C'est-à-dire qu'il fait tout ça.
Pour pas partager son pognon avec sa femme et à la fin il meurt.
C'est cette réalité qui s'impose toujours en l'un seul n'a pas de peau.
Je crois que c'est un homme qui a pensé que le crime était tellement bien organisé par des gens tellement habitués à ce type de manœuvres et de crimes que finalement il resterait infini.
Que lui il avait un alibi absolu c'est qu'il était en son cabinet en Italie au moment du crime en train de soigner des patients.
Madame Seguin c'est la brave dame qu'on allait pas soupçonner de quoi que ce soit.
Et puis les autres finalement qui sont des habitués du crime ils allaient partir et ne jamais être retrouvés.
Donc je pense que cet homme a réellement pensé que ça serait un crime impunie parce que parfaitement organisé par des professionnels du crime.
Il n'aurait pas eu Caruso pour balancer il aurait pu passer à travers les Gouttes.
Exactement il est certain que sans le témoignage de Caruso l'enquête aurait beaucoup moins progressé et qu'ils auraient pu bénéficier d'une impunité les uns et les autres.
Pour terminer je voudrais vous dire une chose maître Canis.
Vous êtes le seul acteur de cette affaire encore aux affaires.
Voilà.
Non non pas tout à fait.
Il y a un avocat de Parti civil qui est encore là.
Et puis mon ami Philippe Coller qui avait plaidé aux assises qui exercent encore un peu.
Vous étiez un jeune avocat ?
Moi j'étais un tout jeune avocat.
C'est une de mes premières affaires d'assises.
Ça n'a pas été un bon souvenir je peux vous l'assurer.
Merci beaucoup maître Canis d'avoir accepté le jeu de ce débrief plus de 30 ans après l'effet.